

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MAI 2012 à 19 H 00

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE TROIS MAI, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 25 Avril 2012, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BRANCOURT Alain.

**Etaient présents : Alain BRANCOURT, Raymond VITRY, Viviane NEBOUT, Alain FLACELIERE , Yves BOILLIN, Mmes Maria HAMY-CALCADA, Thérèse MATHIRON, Michèle VAILLARD,**  
**Etaient absents excusés : Gilles LEMUNIER (Procuration à Raymond VITRY) - Abel BARBIER (Procuration à Alain BRANCOURT) – Martine CLEMENT (Procuration à Michèle VAILLARD) – Frédéric COLLE – Jean-Sébastien VIENNET.**  
**Etaient absents : Joël LEVITTE – Laurent HARDY**  
**Secrétaire de séance : Thérèse MATHIRON**

Le Maire donne lecture du précédent compte-rendu et propose l'ordre du jour suivant :

### DELEGATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE (PROLONGATION DE CONTRAT)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire :

- accepte de prolonger les contrats de délégation des services publics d'assainissement et d'eau potable portant leur échéance au 30 Novembre 2012 pour mener à leur terme la procédure engagée par délibération du 27 Février 2012 dans le respect des conditions fixées par les articles du code général des Collectivités territoriales et l'autorise à signer les avenants correspondants.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal,

- confirme son programme de travaux ainsi défini prioritairement dans l'ordre suivant :

1. **Aménagement de l'accès de l'école maternelle de LAMARCHE-SUR-SAONE - Rue Joliot Curie,**  
° la création d'un parking avec emplacements pour limiter les risques de stationnement désordonné  
Ces travaux nécessitent le classement d'une parcelle dans le domaine public communal.

2. **Aménagement d'un parking pour le stationnement des véhicules – sortie nord.**

- autorise le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général au titre des amendes de police qui aidera au financement de cette opération en complément des fonds propres de la commune.

### AVENANT CONTRAT ASSISTANCE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire précise que depuis la date du marché initial signé le 24/01/2008 pour la mission d'assistance à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, de nouvelles législations réglementaires sont apparues et ont modifié le contenu des PLU. L'intégration du Grenelle de l'environnement (article r.123-2-1 du code de l'urbanisme et l'évaluation des incidences du site Natura 2000 « Habitat et gîte de chauves-souris » (décret n° 2010-365 du 09/04/2010) nécessitent une reprise du dossier à partir du diagnostic et constituent un travail supplémentaire non prévu dans le contrat de base.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du montant de la plus value autorise le Maire à signer les avenants correspondants :

- N° 1 : avenant informatif relatif à la modification du nom de la société
- N° 2 : avenant relatif à l'intégration du grenelle 2 et la réalisation de l'étude d'incidences Natura 2000.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ NATUREL (R.O.D.P.)**

En application du décret 2007-606 portant revalorisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz Naturel, le Conseil Municipal charge le Maire d'établir le titre à l'encontre de Gaz de France pour le nombre de mètres raccordés sur le territoire de la Commune selon un barème établi par GRDF, soit la somme de 293.64 €.

## **CREATION EMPLOIS SAISONNIERS**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de contrats à durée déterminée pour les mois de juillet et août réservés aux jeunes étudiants lamarchois pour le remplacement des agents techniques titulaires pendant la saison estivale.

## **RESILIATION BAIL DE LOCATION LOGEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à résilier le bail de location des locataires du logement sis Place de la Liberté, à compter du 31 Juillet 2012 et à leur rembourser la caution.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

M. Yves BOILLIN fait état du dysfonctionnement d'un point d'éclairage public rue du Pont. Cette panne de lampe sera signalée lors de la prochaine tournée de révision (3 visites annuelles).

## **Le Maire fait part**

- d'un courrier d'un administré suite à la diffusion du lamarche-info (hors série N° 2). Il est rappelé que ce sont des informations d'ordre général rappelées à toute la population ou portées à connaissance des nouveaux habitants pour le respect des règles de vie.
- Des permanences du bureau de vote du 06 mai (second tour des élections présidentielles).

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire

Alain BRANCOURT